

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT 2262-2026 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Veillez prendre avis que, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le projet de règlement identifié ci-dessus a fait l'objet d'un avis de motion, d'une présentation et d'un dépôt, lors de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Saint-Charles-Borromée qui s'est tenue le lundi 13 avril 2026.

L'objectif de ce règlement est d'adopter un Code d'éthique et de déontologie pour les élus de la Ville de Saint-Charles-Borromée afin d'énoncer les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique ainsi que les règles de déontologie qui doivent guider les membres du conseil.

Ce code a notamment pour objet les éléments suivants :

1. D'énoncer les valeurs de la Ville en matière d'éthique;
2. D'instaurer des règles de conduite d'une personne agissant en sa qualité d' élu;
3. Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, d'aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
4. De s'assurer de l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Ce projet de règlement constitue la version révisée du Code d'éthique et de déontologie que doit adopter le conseil conformément à l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1).

Ce projet de règlement sera inscrit à l'ordre du jour, pour adoption, de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi, **4 mai 2026 à 19 heures**, à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville situé au 370, de la Visitation à Saint-Charles-Borromée.

Il peut être consulté sur le site Internet de la Ville ainsi que durant les heures normales d'ouverture de l'hôtel de ville au bureau du soussigné, lequel peut être rejoint au 450 759-4415, poste 130 pour toutes informations relatives à ce projet de règlement.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 14 avril 2026.

(s) Louis-André Garceau
Me Louis-André Garceau, avocat
Greffier